



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-08-2023

**47^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 14 août 2023 à 18 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette.

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Sont absents : Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Patrick Lasalle, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Mme Danielle Simard, greffière par intérim, laquelle agit à titre de secrétaire et M. François Pépin, directeur général.

2

23-500 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Fonds pour accélérer la croissance de logements – SCHL – FACL – Autorisation
4. Embauche d'un monteur de ligne – Service Hydro-Joliette
5. Date et heure de la prochaine assemblée
6. Période de questions



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-08-2023

7. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

23-501 – FONDS POUR ACCÉLÉRER LA CROISSANCE DE LOGEMENTS – SCHL – FACL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le Fonds pour accélérer la construction de logements de la Société canadienne d'hypothèques et de logement visant à permettre aux municipalités de rencontrer les objectifs de la stratégie nationale sur le logement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le coordonnateur au développement socio-économique à déposer une demande au Fonds pour accélérer la croissance de logements et à signer tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

23-502 – EMBAUCHE D'UN MONTEUR DE LIGNE – SERVICE HYDRO-JOLIETTE

CONSIDÉRANT la vacance au poste de monteur de lignes et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Vincent Vertefeuille au poste de monteur de ligne au sein du service Hydro-Joliette.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 15 août 2023.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 960 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 15 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-08-2023

5

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se le lundi 21 août 2023 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

6

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

7

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18 h 03.


PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire


DANIELLE SIMARD,
Greffière par intérim